



Mission régionale d'autorité environnementale
ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence
d'observation de la Mission régionale d'Autorité
environnementale d'Île-de-France sur la mise en
compatibilité par déclaration de projet du PLU de
Saint-Brice sous-Forêt (95)**

**N° APPIF-2025-093
10/09/2025**

* * *

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 12 juin 2025 pour avis sur la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU de Saint-Brice sous-Forêt (95).

Conformément à l'article R. 104-25 du de l'urbanisme, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette absence d'avis résulte de la nécessité, pour l'Autorité environnementale, de prioriser l'examen des dossiers au regard des moyens dont elle dispose. Elle ne traduit pas une absence potentielle d'enjeux environnementaux ou d'observations sur le projet, mais que les enjeux ont été jugés moindres.

Cette note est portée à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le code de l'environnement et publiée sur le site internet de la MRAe.

Fait à Paris le 10 septembre 2025

Le président par intérim

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guillaume CHOISY', written over a faint circular stamp.

Guillaume CHOISY